

Abstract

italiano

La tesi ha per oggetto l'*hecatostys*, un'unità civica di quelle che i moderni definiscono «di tipo numerico». In relazione ad essa sono pervenute circa cento testimonianze tra epigrafiche e letterarie; il suo prevalente ambito di diffusione è costituito da un'area unitaria, in quanto tale istituzione è attestata prevalentemente a Megara e in alcune sue colonie propontiche e pontiche (Calcedone, Bisanzio, Eraclea Pontica, Selymbria e forse Chersoneso Taurica); altre testimonianze, meno numerose, provengono da Samo e da Lampsaco, dunque due città dell'area ionica.

Il lavoro di tesi si articola in due parti:

una prima, più estesa, è dedicata alla raccolta, alla traduzione ed all'analisi dell'intera documentazione, suddivisa per sezioni regionali e cittadine (una sezione a parte è dedicata alle attestazioni dubbie). Il commento mira a mettere in luce, di volta in volta, dati e problemi delle singole attestazioni e ad esaminare il ruolo dell'istituzione nella singola città;

una seconda parte, più breve, costituisce una sorta di capitolo conclusivo nel quale viene ripreso quanto emerso nelle singole sezioni e valutato in un discorso più generale.

inglese

The dissertation has as its object the *hecatostys*, a civic unity of those who the moderns define 'numeric'. Concerning this institution we have nearly one hundred testimonies from epigraphic and literary contexts and its prevalent distribution consists of an unitary area, because the institution is attested mainly in Megara and in some Propontic and Pontic colonies of that *polis* (Chalcedon, Byzantium, Eraclea Pontica, Selymbria and perhaps Tauric Chersonese); other fewer evidences come from Samos and Lampsacus, two cities of the Ionia. The work of dissertation is divided into two parts:

A first, largest, is dedicated to the collection, analysis and translation of all documentation, divided by regional and city sections (one section is devoted to the dubious claims). The commentary seeks to highlight, from time to time, data and problems of every attestation and to examine the role of the institution in a single city.

A second part, shorter, is a sort of final chapter in what has emerged which is taken in the individual sections and evaluated in a more general discussion.

Résumé

La thèse a pour objet l'*hécatoštys*, une unité civique appartenant à la catégorie des celles que les Modernes définissent comme « numériques ». Nous en comptons près de cent témoignages épigraphiques et littéraires. Cette institution est présente notamment à Mégare et dans certaines de ses colonies propontiques et pontiques (Chalcédoine, Byzance, Héraclée du Pont, Sélymbria et peut-être Chersonèse Taurique). D'autres témoignages proviennent de Samos et de Lampsaque, deux cités d'Ionie.

La thèse est divisée en deux parties. Une première partie, la plus importante, est consacrée au recueil, à l'analyse et à la traduction de tous les documents intéressant notre enquête, présentés par régions et par cités (s'ajoute une section regroupant les cas douteux). Le commentaire se propose de mettre en évidence, le cas échéant, les données et les problèmes et d'examiner le rôle de cette institution dans chaque cité. Une seconde partie, plus succincte, est une sorte de chapitre final faisant le point sur ce qui est issu des différentes sections dans le cadre d'une discussion plus générale.

Il suffira de présenter brièvement les témoignages littéraires et épigraphiques des diverses cités dans l'ordre dans lequel ils sont traités en détail dans la thèse. Un examen de l'unique témoignage fourni par Mégare (*IG IV 2¹ 42*) et la comparaison avec d'autres cas similaires ont révélé l'existence probable d'une relation, malheureusement assez mal définie, entre l'*hécatoštys* et la plus ancienne organisation du territoire de la Mégaride. Ensuite, l'analyse des nombreux témoignages épigraphiques relatifs à l'*hécatoštys* de Byzance et de Chalcédoine (décrets octroyant la citoyenneté et formules onomastiques) a révélé, pour la période postérieure au IV^e siècle av. J.-C., une relation entre l'*hécatoštys* et le droit de cité. Nous passons ensuite à l'examen des sources concernant Héraclée du Pont, Samos et Lampsaque. Il s'agit, dans le premier cas, de sources littéraires, dans les deux autres cas, de témoignages épigraphiques. Une analyse du témoignage littéraire sur Héraclée du Pont (*Aen. Tact., XI 10 bis-11*) nous amène à supposer d'une part une dépendance possible d'Énée le Tacticien du texte d'Aristote, d'autre part, l'existence d'écrits de référence qui auraient pu offrir des éclaircissements sur les plus anciennes fonctions de l'*hécatoštys*. L'analyse des nombreux témoignages épigraphiques de Samos et de Lampsaque montre, ici encore, l'existence d'une relation entre l'appartenance à l'*hécatoštys* et la citoyenneté. L'examen des formulaires concernant l'inscription dans l'*hécatoštys* dans les documents octroyant la citoyenneté à Samos s'avère lui aussi intéressant. Quant à la documentation fournie par Lampsaque, elle permet de supposer un lien entre l'*hécatoštys* et le déroulement de certains actes religieux, bien que, vu

l'état fragmentaire de l'inscription en question, il soit difficile de tirer des conclusions plus développées. Enfin la définition lexicographique d'Hésychios (s.v. «hécatostys») semble être l'écho de la transmission de la théorie post-aristotélicienne sur l'*hécatostys*.